

RAPPORT D'ACTIVITES 2012/2013

« Mesdames, Messieurs,

Le changement que vous avez souhaité et qui est intervenu lors des dernières élections fédérales nous a confortés dans le choix d'une gestion plus collégiale de la fédération. Mes collègues m'ont élu secrétaire de la fédération, ce qui me vaut ce matin le plaisir de vous présenter le rapport d'activité. Je le ferai cependant avec le concours de mes deux collègues vices présidents, Christophe BOUYER et Daniel RENOLLEAU, qui vont me succéder pour présenter plus particulièrement le bilan de missions sur lesquelles ils se sont investis.

Ce bilan que, les statuts nous conduisent à vous présenter sur la dernière année cynégétique écoulée, nous replongera dans la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, et vous permettra de juger de la continuité des activités fédérales et du premier impact de la nouvelle équipe élue au printemps dernier.

Je vais donc commencer par évoquer la gestion cynégétique.

LA GESTION CYNEGETIQUE

Cette gestion se fonde sur un travail quotidien d'inventaire et de mise en œuvre d'actions susceptibles d'améliorer la qualité des territoires de chasse.

1 L'amélioration de la qualité des territoires

Le printemps 2013 aura été assez calamiteux pour le petit gibier de plaine. L'embellie observée en 2011 avec la sécheresse n'aura donc pas duré car nous enregistrons une deuxième saison consécutive défavorable à la reproduction. Vous savez que dans le même temps nous avons pris en compte la volonté exprimée par une majorité d'entre vous de ne pas laisser perdurer des PMA perdrix et faisans dans l'arrêté préfectoral mais de laisser l'initiative de ces limitations aux assemblées générales communales afin qu'elles restent identifiées dans les règlements intérieurs des ACCA.

Cette conjoncture difficile n'aura pas été propre à notre département, car nos homologues du Pas de Calais ont eux aussi constaté, dans le cadre de l'activité de leur « Conservatoire de la perdrix grise », le mauvais millésime de 2013, et notre fédération n'a pas pu être approvisionnée comme elle le souhaitait en œufs de perdrix grises. Cette déconvenue aura retardé le développement d'un projet de réintroduction engagé par les ACCA d'ANNEZAY, CHERVETTES et SAINT LAURENT DE LA BARRIERE, ainsi que les chasses privées de Messieurs DALLE et GEMON.

La perdrix rouge est toujours pour nous un sujet de préoccupation au travers du développement de la souche « La Royale ». La production d'oiseaux de qualité avec les élevages conventionnés des époux HOUSSINEAUX et FRADIN a encore franchi un cap. Plus de 25 000 oiseaux ont été produits pour repeupler des territoires souvent éloignés de la Charente Maritime. Nous avons tissé des liens avec nos homologues des fédérations de la Charente et du Gard et des éleveurs professionnels de ces départements. En novembre 2012, il nous a paru opportun de réunir l'ensemble de nos partenaires pour un colloque spécialement dédié à la perdrix de souche « la Royale ». Organisé au lycée agricole DESCLAUDES à

SAINTES, il a permis à un certain nombre d'entre vous de prendre les informations nécessaires. Sur la base du volontariat, de plus en plus d'ACCA de Charente Maritime ont ainsi pu envisager de lâcher des oiseaux de qualité sur leur territoire.

Je souhaiterai aussi rendre hommage à l'élevage des époux FRADIN pour le courage dont ils font preuve pour se lancer, avec un cahier des charges tout aussi rigoureux, dans l'élevage de faisans destinés à vos projets de repeuplement. Preuve que l'espèce ne saurait se réduire à un gibier de tir soumis à la TVA.

Sur les quelques 73 144 faisans et 35 506 perdrix rouges prélevés la saison dernière, il y a aussi des gibiers difficiles à chasser et pas uniquement des « bombardiers ».

La fédération a aussi cherché à promouvoir d'autres techniques de lutte contre les prédateurs du petit gibier et en particulier le renard. Il s'en est encore prélevé 1 457 lors de la saison de chasse 2012/2013, chiffre qui augmente lentement mais sûrement depuis ces dernières années. Les IKA réalisés lors des comptages de nuit montrent aussi qu'il y a en moyenne départementale 0,4 renard par kilomètre éclairé, ce qui est caractéristique d'une population abondante.

L'évolution positive de la réglementation a permis de promouvoir le tir d'été du renard et nous avons enregistré dans ce cadre 250 renards tués en période estivale sur l'ensemble du département.

Evoquer la qualité des territoires m'amène à vous rendre compte du succès des évolutions apportées à l'instruction des demandes de changement de réserves. Nous avons convenu d'avancer au maximum l'identification des projets pour permettre, grâce au cadastre numérisé que le Conseil Général nous a permis d'acquérir, un traitement exhaustif des parcelles et surtout une cartographie sous traitée à la société rochelaise 2D3D.

Au final, dans le respect du calendrier de traitement des dossiers fixé par la DDTM, 45 arrêtés de modification de réserves ont été signés et 52 cartes sur grand format ont été éditées pour permettre aux ACCA concernées de disposer d'un plan de leur territoire imprimé sur un support inamovible.

Quelques chiffres méritent aussi d'être portés à votre connaissance en matière de contrats proposés pour le développement des jachères et autres couverts favorables au gibier.

179 contrats ont été souscrits, contre 222 la saison précédente, répartis de façon presque égalitaire entre des parcelles PAC et des parcelles hors PAC.

Cela représente 80 territoires de chasse et 104 exploitations agricoles. Les contrats inter-cultures arrivent en tête avec 193 hectares (contre 86 la saison précédente), alors que les contrats culture ont représenté 134 hectares et les contrats jachères 97 hectares. La fédération, comme ses homologues du Poitou-Charentes, bénéficie d'un soutien financier de la Région pour développer ces contrats, signes qu'ils s'inscrivent « dans une logique d'excellence environnementale », comme ils disent à POITIERS.

Sans aide extérieure, la fédération a aussi financé directement 24 projets d'aménagements de territoires présentés par des ACCA au cours de la saison 2012/2013. C'est ici l'occasion de rappeler que le taux de subvention est de l'ordre de 40 à 50%, et que

chaque dossier est instruit par le technicien avec l'avis de l'administrateur du secteur, et que le conseil fédéral statue en fin d'année cynégétique.

De façon parfois plus discrète mais toujours efficace, la fédération appuie les projets de plantation de haies dans le cadre du comité EVA mis en place par le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture.

Bien sûr, il se plante de moins en moins de haies dans le cadre de projets spécifiques des ACCA, à l'exception notable cette année encore de l'ACCA de GEAY qui a mené un chantier de 800 mètres linéaires. Mais notre participation à ce comité départemental permet de décupler avec des financements publics des projets de plantations aussi bien sur des terrains publics que privés, et cela prouve la reconnaissance de notre fédération en tant qu'association de défense de l'environnement.

Je prends d'ailleurs à ce stade plaisir à rappeler que notre agrément d'association de protection de l'environnement a été renouvelé par arrêté préfectoral à l'aube de cette année 2012/2013, sur la base d'un dossier très solide qui a permis à l'Administration de voir que nous étions sur le plan territorial beaucoup plus représentés que certaines officines anti-chasse.

Cette casquette verte de la fédération a aussi un peu son revers quand on se penche sur l'épineux dossier du remplissage des mares de tonnes.

Faisant valoir une impossibilité règlementaire de reconduire les autorisations temporaires de remplissage, la DDTM nous a poussés à nous engager dans une procédure lourde pour le compte de 710 mares cynégétiques qu'elle avait identifiées depuis que la chasse de nuit a été légalisée en 2001.

En plus d'un rôle de mandataire des propriétaires concernés, la fédération a dû financer une étude d'incidence globale auprès de l'UNIMA, et il aura fallu plusieurs mois de travail pour aboutir à un document d'incidence qui a vocation à être soumis à enquête publique. Le cadre de mon intervention ne me permet pas d'aller plus loin et notre président aura tout à l'heure l'occasion de faire le dernier point d'actualité sur ce sujet. Sachez simplement, et nous l'avons souligné en mai lors du congrès des fédérations côtières que nous avons accueilli à LA ROCHELLE, que la Charente Maritime est pour le moins un département pilote où l'Administration ose à l'égard des chasseurs de gibier d'eau beaucoup de choses qui n'existent pas encore ailleurs.

2 Le suivi de la faune sauvage

Ce suivi passe par la connaissance des tableaux de chasse et toute l'activité de comptage ou de suivi des causes de mortalité anormales du gibier. 2012/2013 aura été la douzième année de pratique du carnet de prélèvement individuel. Vous avez encore été performants à l'échelle du département puisque nous avons pu par votre intermédiaire collecter et traiter près de 80% des carnets distribués en début de saison. Preuve que l'auto discipline fonctionne plutôt bien, même si par endroit il reste encore des progrès à faire. Nous essayons depuis de faire coïncider cet effort de récupération avec celui du carnet bécasse national, car il faut absolument harmoniser le calendrier de gestion et assurer l'égalité de traitement des chasseurs face à ces outils qui peuvent aussi s'avérer contraignants à utiliser.

Le suivi des principales espèces gibier s'en trouve grandement facilité et nous avons ainsi pu observer une augmentation relative du tableau de chasse des lièvres, avec 11 284 animaux prélevés contre 9 491 la saison précédente. Avec un IKA départemental qui est passé

de 4,93 à 5,10, nous pouvons être satisfaits car cela démontre une viabilité des populations, et la capacité des chasseurs à gérer durablement la ressource. Mais il faut aussi prendre conscience que les IKA s'équilibrent aussi entre les réserves et les territoires chassés, où bien souvent un lièvre levé en période de chasse a toutes les chances de finir en civet. Même si chaque secteur a ses spécificités, nous avons, grâce au suivi réalisé sur 483 kilomètres annuellement, des informations utiles à la prise de décision.

Impossible de faire le bilan des tableaux de chasse sans évoquer le cas du lapin. Là aussi, les prélèvements annuels départementaux ont augmenté avec 14 645 contre 13 650 la saison précédente. La pression agricole et même viticole a été très forte depuis trois ans et nous espérons simplement que cela ne découragera pas les gestionnaires, parfois poussés à demander le classement du lapin nuisible alors que les problèmes ne concernent que quelques hectares sur une commune, et pas forcément situés en territoire d'ACCA. Comme souvent, on gère aussi les hommes et je ferai simplement allusion au contentieux de SAINT MEDARD DE JONZAC pour rappeler qu'à un moment donné il faut que les conflits s'apaisent dans l'intérêt de tous. Vous devez vous douter que certains dossiers qui sont montés en épingle nous fragilisent collectivement pour faire assurer les ACCA. Les relations établies avec les MMA sont, de ce point de vue, encourageantes, mais elles doivent nous inviter à toujours privilégier la solution amiable à celle du contentieux, les sinistres s'étant encore multipliés en début d'année 2013 au point de concerner une ACCA sur dix. Il suffit parfois d'un seul dossier pour remettre en cause l'équilibre financier du contrat groupe, et la fédération ne souhaite pas être obligée d'en exclure un adhérent au motif qu'il dégrade les résultats techniques, comme c'est monnaie courante dans les assurances mutualistes.

Un dernier mot sur le suivi sanitaire, pour vous faire part que 168 des 570 examinateurs formés à l'examen initial de la venaison ont renvoyé leur bilan annuel. Cela représente pour une première année de suivi 99 communes, et c'est un début encourageant.

Je vais à ce stade passer le témoin à Christophe BOUYER car le bilan sanitaire porte cette année de façon plus marquée sur le grand gibier, et qu'il a beaucoup à dire sur le sujet.

Je vous remercie de votre attention.

3 la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Effectivement le grand gibier occupe toujours un peu le devant de la scène, qu'on le veuille ou non, car la loi nous impose en contre partie du plan de chasse de veiller à ce que sa présence reste compatible avec les intérêts agricoles et forestiers.

Le volet sanitaire s'est développé dans le cadre du réseau SYLVATUB créé au plan national dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine. Notre fédération honore totalement ses engagements sur ce plan et, indépendamment du cas du blaireau qui nous a mobilisé dans le sud ces derniers mois, le grand gibier a fait l'objet de toutes les attentions.

C'est ainsi que plus de 15% du grand gibier tué a fait en parallèle l'objet d'une collecte et d'une analyse. Le cerf n'a présenté aucune anomalie susceptible de déclencher des mesures de police sanitaire car seules des pathologies liées à des parasites, des traumatismes ou des abcès dus à d'anciennes blessures ont été constatées. Il en est de même pour le sanglier, qui comme chacun le sait peut tout à fait guérir de blessures et continuer de vivre et de se reproduire. C'est ainsi qu'hormis quelques cas de traumatismes et de parasites inoffensifs, on peut affirmer que plus de 90% des sangliers de notre département sont en parfaite santé avant le coup de feu éventuel d'un chasseur. Les débats qui alimentent périodiquement la Presqu'île d'ARVERT avec la mortalité des huîtres n'a donc aucune raison d'être attribué aux compagnies de sangliers. Si l'on veut sérieusement analyser les risques, il faudra aussi mettre les touristes à contribution et nous n'imaginons pas un plan de réduction de ce territoire en période estivale.

Le chevreuil a aussi fait l'objet de ces mêmes analyses pour 70% de l'échantillon départemental et nous avons là encore la certitude qu'en dehors des causes classiques de mortalités facilitées par des traumatismes ou des parasites, il n'y a pas de raison de déclencher des mesures particulières en matière de protection des élevages ou des populations.

Tous les échantillons de sang collectés depuis trois saisons pour notre sérothèque constituent également une mesure de précaution pour le jour où on nous demandera si le grand gibier ne serait pas à l'origine de la propagation de la fièvre catarrhale ou d'un virus dévastateur des élevages de notre département.

Tant que nous sommes sur le chevreuil, nous allons aussi revenir sur les dégâts sur vignes pour vous rappeler que les choses évoluent positivement malgré une hausse importante des indemnisations.

Cela vous a été présenté lors des réunions de secteur et vous savez que les 135 000€ indemnisés aux viticulteurs nous obligent à développer les actions de prévention. L'expérience conduite grande nature à SAINT CIERS DU TAILLON pour capitaliser les résultats de l'étude menée avec notre adhérent Régis DUMONT à LA GENETOUZE a permis d'avancer. L'ACCA et les viticulteurs ont œuvré ensemble pour permettre un traitement à base de soufre des parcelles exposées aux risques d'abrutissement et à l'arrivée aucun dégât n'a été constaté. Cela nous autorise depuis à prendre notre bâton de pèlerin pour exporter cette démarche de partenariat où chacun reste dans son rôle et ses responsabilités. Une leçon à retenir et à transmettre auprès des viticulteurs à ce sujet : les dégâts sont comportementaux et ne peuvent pas être mis uniquement sur le compte d'une surpopulation de chevreuils, les indemnisations ayant en effet concerné des secteurs où il y a cinq fois moins d'animaux que sur les Fins Bois.

J'évoquerai maintenant les résultats des plans de chasse 2012/2013 en territoire ouvert pour chacune des espèces.

Pour le chevreuil, il y a eu 5 962 attributions et 5 733 réalisations, soit 41 de plus que la saison précédente. On peut parler à l'échelle du département d'une remarquable stabilité. Il existe bien sûr des disparités entre les secteurs et vous devez être conscient que lorsqu'une ACCA ne parvient pas à réaliser son plan de chasse sans aller régulièrement prospecter sa réserve de chasse, c'est qu'il est urgent de lever le pied. Si la simplification de l'arrêté préfectoral que nous recherchons doit permettre de faire le plan de chasse chevreuil en réserve sur tous les secteurs, cela mérite d'être exploité judicieusement et sans abus. Vous êtes encouragés à faire preuve de responsabilité pour gérer durablement le chevreuil sur vos territoires. Un dernier mot sur le tableau de chasse du chevreuil pour signaler le développement de la chasse à l'approche du brocard. 232 animaux ont en effet été prélevés l'an dernier, ce qui est deux fois et demie le total des brocards prélevés dans le cadre des conventions chasse vacances.

Pour le cerf, nous restons sur une présence ciblée sur 55 territoires répartis sur trois secteurs de plan de chasse. Le tableau de chasse progresse légèrement avec 240 réalisations contre 223 la saison précédente. Cela correspond à un taux de réalisation de près de 85%, qui doit aussi nous inciter à la vigilance. Depuis juillet 2012, la fédération a renforcé sa collaboration avec les ASF pour suivre la fréquentation du nouvel éco-pont construit sur l'autoroute A 10 à hauteur de SAINT CIERS DU TAILLON. Le nouvel ouvrage, avec ses 18,50 mètres, est quatre fois plus large que le précédent construit en 1981. Il a été équipé d'appareils photos permettant de comptabiliser tous les passages d'animaux. Aux termes des six premiers mois de suivis, et avec plus de 20 000 clichés, nous avons pu constater que les cerfs passaient régulièrement dans les deux sens de circulation et les populations du GIC de LA LANDE ont manifestement commencé à essaimer du côté Est de l'A 10. Sachez que la collaboration de la fédération entre pleinement dans nos missions mais marque aussi notre

reconnaissance en tant qu'association de protection de l'environnement, car il s'agit d'un suivi de la biodiversité selon les termes de la convention.

Le sanglier reste bien entendu très présent dans nos esprits et notre budget. Sur les 473 territoires concernés, 4 099 bracelets ont été délivrés sur l'ensemble de la saison 2012/2013. 3 061 animaux ont été prélevés, ce qui correspond au plan départemental à une hausse de l'ordre de 9,5% par rapport à l'année précédente. Nous sommes donc encore loin du record de 3 480 établi en 2009 et pouvons constater que le plan de chasse est bien l'outil de gestion approprié.

Cela étant dit, nous avons le souci de mieux répondre à vos attentes pour gérer le calendrier de délivrance des bracelets pour garantir une meilleure réactivité, mais aussi une certaine forme d'égalité de traitement entre les différents secteurs. Pour y parvenir, nous avons plus que jamais besoin qu'en début de saison chacun soit suffisamment réactif et responsable pour nous adresser sa demande d'attribution initiale dans les délais prescrits, et que vos décisions de mutualisation soient prises pour une durée minimale de trois saisons. Il ne nous est en effet pas possible de gérer des variations annuelles de références de plan de chasse, ou des demandes de changement de secteur, si nous voulons rester efficaces dans la gestion du plan de chasse sanglier. Vous devez savoir que nous avons aussi à assumer des obligations vis-à-vis de la DDTM pour présenter deux fois par an lors des CDCFS les éléments qui permettent de juger de l'état d'avancement du plan de chasse et de son application par unités de gestion.

Dans le même esprit, l'Administration veille à ce que nous communiquions régulièrement sur les dégâts de grand gibier. Je reviens donc à ce stade sur quelques chiffres qui vous ont été présentés lors de nos dernières réunions de secteur.

L'année 2012/2013 aura été marquée par une hausse du nombre de dossiers d'indemnisation, avec 530 contre 408 la saison précédente. Pour autant, le record de 2009/2010, où nous avons traité 798 demandes, est loin d'être battu. Sur ces 530 dossiers, seuls 4 ont fait l'objet d'un appel en commission départementale d'indemnisation et à chaque fois l'avis de la fédération a été suivi à l'unanimité. Vous savez aussi que sur le total des indemnités versées aux exploitants victimes de dégâts de grand gibier, le chevreuil pèse 36% de la facture et explique quasiment à lui seul la hausse du nombre de dossiers.

Il est en revanche un indicateur de la situation pour le moins objectif sur lequel une fois de plus nous attirons votre attention. L'évolution des surfaces agricoles détruites par le grand gibier permet d'avoir une idée précise et assez fidèle de la situation, car elle n'est pas en lien avec les fluctuations des cours des marchés des denrées, où désormais la spéculation est de mise.

En 2012/2013, sur l'ensemble de la Charente Maritime, la fédération a indemnisé les dégâts de grand gibier à hauteur de 151,12 hectares détruits, contre 183 la saison précédente. A l'échelle des productions départementale, c'est donc extrêmement modeste, et atteste de la qualité globale de notre politique de prévention. Ce bon chiffre est donc aussi le votre.

En matière d'indemnisation de dégâts de grand gibier, nous sommes aussi confrontés à une nouvelle donne avec la réforme de la procédure qui fait suite à un accord national entre la FNC, l'APCA et la FNSEA. Cet accord, qui date de janvier 2012, vient juste de se traduire par un décret du 23 décembre 2013 et produira donc ses effets seulement cette année. Il prévoit de monter le niveau de franchise pour les demandes d'indemnisation de 76 à 230€ ou à défaut à 3% de la surface de la parcelle. En contre partie, l'abattement sur l'indemnité retenue n'est plus de 5 mais de 2%.

Sans développer ici le détail de cette réforme, sachez qu'elle va contribuer à raccourcir les délais de paiement et s'inspire aussi de ce qui nous avons mis en place en Charente Maritime avec la grille d'abattements. La fédération et la Chambre d'Agriculture avaient en effet depuis deux ans adopté une grille permettant selon les cas de figure de pratiquer sur

l'indemnité un abattement supplémentaire, notamment en cas de faute de la victime. Ce système, qui n'a pas posé de souci d'application chez nous, sera désormais généralisé dans le cadre de ce décret.

Le texte va même plus loin en prévoyant pour la fédération le droit de réclamer le remboursement des frais d'expertise à l'exploitant qui aurait fait une déclaration abusive. Abusive au sens où les quantités déclarées détruites sont de plus de cinq à dix fois supérieures aux dommages réels. Ce n'est donc plus la somme déclarée mais la surface qui détermine l'application de cette procédure de remboursement. Nous restons confiants en Charente Maritime sur le fait que seule une infime minorité de dossiers peuvent être impactés par cette réforme destinée à prévenir les abus.

Avant de laisser mon collègue Daniel RENOLLEAU poursuivre ce rapport d'activités, je souhaiterais conclure en signalant de nouveau le souci qui se présente à nous pour gérer les sangliers dans le secteur de MONTLIEU LA GARDE. Le déficit d'engrillagement de la RN 10 et l'embroussaillage constaté encore récemment par nos agents avec nos adhérents nous inquiètent. Avec l'avancement de la construction de la ligne LGV, nous aurons bientôt entre MONTLIEU, BEDENAC et MONTGUYON un havre de paix pour les sangliers, qui pourrait s'avérer être un « triangle des Bermudes » pour les collisions routières. Le Conseil Général a été interpellé dans ce sens, et nous aimerions que les travaux de sécurisation et d'entretien des abords de la RN 10 avancent, comme ce fût le cas aux abords de la RN11 à une certaine époque. Les chasseurs n'ont pas en effet à servir de boucs émissaires quand les assureurs ou les avocats des victimes chercheront à envoyer la facture.

Permettez moi de conclure en paraphrasant l'humoriste Gérard JUGNOT pour qui le rire, comme les essuies glaces, n'arrête pas la pluie mais permet d'avancer : la fédération, elle aussi, n'empêche pas la pluie et les attaques des opposants à la chasse, mais elle permet d'avancer.

Je vous remercie de votre attention et passe le relais à Daniel RENOLLEAU

LA FORMATION

La formation constitue toujours un secteur en progression au sein de notre fédération. Elle reste fondamentale pour l'avenir de la chasse et celui de notre réseau associatif.

J'évoquerai d'abord la formation des candidats à l'examen du permis de chasser. Le redressement amorcé depuis 2007 s'est malheureusement inversé, puisque nous avons constaté à l'issue des épreuves pratiques que le nombre de nouveaux chasseurs potentiels était tombé de 314 à 275.

Cette tendance semble aussi confirmée chez nos voisins, alors que la Fédération nationale des chasseurs et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage continuent de communiquer sur l'embellie de la période 2007/2012. Vous devez savoir qu'il est difficile d'établir des statistiques consolidées au plan national car l'ONCFS parle d'année civile alors que les fédérations raisonnent en année cynégétique. Un biais existe en plus du fait qu'un candidat qui échoue est comptabilisé par l'Office comme un nouveau candidat lors de sa réinscription. Dans ces conditions, nous ne pouvons que nous pencher sur le nombre de personnes formées par la fédération et sur le taux de réussite aux examens. De ce point de vue, le bilan est plus positif, car nous formons toujours plus de 400 candidats et que cela mobilise nos professionnels à hauteur de 38 jours par an, auxquels s'ajoutent autant de jours pour les examens. En tenant compte du nombre de candidats qui vont au terme de leur parcours et passent les épreuves pratiques, nous avons enregistré un taux de réussite de 84,7%, tout à fait remarquable. Cela démontre que le format de préparation accélérée des candidats n'est pas un frein à la réussite des personnes, pour le peu qu'elles soient motivées.

L'année 2013 a aussi été une année de transition avec la réforme nationale de l'examen en une épreuve unique. Le fait est que l'ONCFS a eu besoin d'un temps

d'adaptation pour ses inspecteurs et que nous sortons juste d'une période de transition où il y a eu moins de sessions et moins de personnes convoquées pour entrer pleinement dans cette réforme.

J'ouvre une parenthèse pour rappeler que nous essayons aussi de motiver les candidats en offrant aux 50 meilleurs d'entre eux une sortie de découverte des modes de chasse. La chasse du sanglier en battue sur les terrains du Conservatoire de Littoral situés en rive droite de la Gironde reste une journée très appréciée. Nous avons complété cette offre avec la chasse à la tonne, qui intéresse aussi les jeunes, avec parfois une frustration de ne pas pouvoir ensuite trouver facilement des nuits à louer pour continuer leur apprentissage.

En matière de formation, sachez que celles-ci sont toujours gratuites car financées avec le timbre fédéral. Nous avons au cours de l'exercice écoulé formé 71 chasseurs au tir d'été du renard, et le succès de cette nouvelle formation est un signe encourageant pour notre souhait de favoriser la gestion du petit gibier. Elle complète de ce point de vue la formation des piégeurs, qui a concerné 85 personnes sur les cinq sessions organisées dans notre centre de Saint Julien de l'Escap. Je tiens à remercier l'AGRP pour l'appui qu'elle apporte à ces journées aux côtés des moniteurs de piégeage de la fédération.

Avec le concours de l'ONCFS, nous avons aussi continué à former à titre initial mais aussi dans le cadre d'une journée de remise à niveau les gardes chasse particuliers. 47 personnes ont ainsi participé à trois sessions durant l'année écoulée.

Nous avons aussi formé dans le cadre d'une session annuelle des chasseurs à l'arc, avec le concours de l'association des archers de la région, et nous avons désormais en Charente Maritime passé le cap des 200 archers en activité pour ce mode de chasse.

Les nouveaux présidents d'ACCA font aussi l'objet de toute notre attention, car leur mission n'est pas toujours facile. Dans la chasse comme ailleurs, le bénévolat a tendance à s'essouffler.

24 nouveaux élus, ou parfois anciens élus qui reprenaient du service pour la bonne cause, ont ainsi été accueillis à la fédération en juillet pour une journée consacrée à la gestion de l'ACCA et à l'organisation des battues. Cette formule, qui permet aussi de beaucoup échanger avec les élus et les professionnels fédéraux, rencontre un vrai succès auprès des participants si l'on en juge par leur appréciation. On ne peut que regretter que tous les invités ne viennent pas, car aujourd'hui ce sont près de 5% des bureaux d'ACCA qui sont renouvelés chaque année, parfois au terme d'une crise interne où les nouveaux élus n'ont pas vraiment eu le temps de viser le cahier de consignes de leurs prédécesseurs.

Il nous arrive aussi d'aller former hors de nos murs. La formation des examinateurs à l'examen initial du gibier constitue désormais un rendez vous annuel. Cette formation se déroule idéalement avec une partie dans les installations d'un abattoir, à SURGERES ou à MONTGUYON. L'année écoulée a permis à 18 candidats de venir grossir les rangs d'un réseau qui compte désormais 587 personnes et couvre la majeure partie du département.

Une dernière formation, payante cette fois, mérite aussi votre attention. Il s'agit de celle conventionnée avec les Procureurs et l'ONCFS afin de permettre à des chasseurs verbalisés de suivre une journée de sensibilisation aux règles de gestion et aux règles de sécurité. Sur la saison 2012/2013, pas moins de quatre stages ont été organisés pour 44 personnes. Rappelons ici que ces stages interviennent dans le cadre d'une composition pénale, pour des infractions mineures et pour des non récidivistes. Il ne s'agit pas là de condamnation mais d'une mesure alternative aux poursuites pénales qui peuvent être de, par la loi, beaucoup plus sévères. La Charente Maritime a été à l'avant-garde de ce dispositif depuis 2007, et en avril 2013 la Garde des Sceaux a adressé une circulaire à l'ensemble des Parquets pour leur proposer de développer cet outil pédagogique avec les fédérations et l'ONCFS, selon le contenu et la convention née en Charente Maritime.

LA COORDINATION ET L'APPUI TECHNIQUE AUX CHASSEURS

Tous les chasseurs apprécient le service rendu dans le cadre de la validation des permis de chasser.

Le fait que la fédération permette la validation non seulement par courrier, mais aussi par internet et sur place aux heures d'ouverture des bureaux est une offre de service qui va au-delà de nos obligations vis-à-vis de cette mission de service public. Il en va de même pour la simplification proposée en souscrivant simultanément l'assurance chasse obligatoire. Le taux de souscription de l'assurance de notre partenaire, les MMA, intéresse désormais près d'un chasseur sur deux, et rappelons qu'elle est gratuite pour les nouveaux chasseurs en Charente-Maritime.

Vos habitudes de validations évoluent aussi à l'image de notre société. Vous avez été 5 033 à opter pour la validation par internet, alors que 3 282 transactions ont été enregistrées sur place, faisant chuter à moins de 60% le volume des validations par courrier.

La saison s'est achevée avec 21 067 validations pour une saison complète, auxquelles s'ajoutent les 475 validations temporaires. Notre fédération reste donc non seulement en tête des associations de la Charente-Maritime en nombre d'adhérents, mais elle reste aussi un département où il fait bon chasser. Nous avons en effet comptabilisé 1 240 adhérents venus d'autres départements, et les 91 brocards prélevés dans le cadre de l'offre chasse-vacances témoignent de notre attrait pour le développement d'un tourisme cynégétique compatible avec un cadre associatif.

Au titre de l'appui aux adhérents territoriaux, mis à part l'effort d'accompagnement des propriétaires de mares de tonnes évoqué tout à l'heure pour les procédures de remplissage prévues par la loi sur l'eau, il est important de signaler deux actions.

La première concerne le pilotage par la fédération du renouvellement des baux de chasse sur le domaine public fluvial. Les rives de la Charente, de la Seudre et de la Boutonne ont en effet pu être relouées par le Conseil Général aux quelques 40 ACCA riveraines. L'instruction du dossier nous a mobilisés au printemps dernier et le nouveau bail a pu prendre effet au 1^{er} juillet pour une nouvelle période de neuf ans.

L'appui aux sociétés de chasse se traduit aussi avec le contrat d'assurance groupe qui nous lie depuis maintenant deux ans aux MMA, qui a pris la suite d'ALLIANZ. Vous êtes 338 associations communales ou privées à en bénéficier. Avec l'inflation des sinistres en matière de dégâts de petit gibier qui frappent environ une ACCA sur dix, vous avez pu apprécier la qualité du système de défense et le « SAV » mis en place dans ce partenariat entre l'association, la fédération et l'assureur. Même si un ou deux dossiers que les MMA ont du provisionner ont entaché les résultats techniques et laissent présager une hausse des prochains tarifs, ce contrat reste compétitif et équilibré. Il correspond à un service complémentaire de notre fédération que vous appréciez. Le fait que nous maintenions le cap sur le sujet depuis 2008, à la différence de certaines autres fédérations, montre que vous avez aussi localement été responsabilisés et associés pleinement à l'intérêt de cette démarche.

Dernier point sur ce chapitre, la qualité du service de surveillance des territoires et de prévention du braconnage. Nos huit agents de développement sont disponibles pour un service ouvert sept jours sur sept en période de chasse et assurent une vraie police de proximité. Ils ont contrôlé l'an dernier près de 1000 chasseurs individuellement, et plus de 40 battues. Au final, ils ont dressé 30 procédures, intéressant 36 personnes, et essentiellement pour des contraventions. Cela montre bien que leur travail passe aussi par de la prévention et du conseil.

LA COMMUNICATION ET TOUT CE QUI RELEVE DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Ce dernier volet des activités de la fédération aura été tout d'abord marqué par notre reconnaissance préfectorale en tant qu'association de protection de l'environnement, et par le renouvellement de l'agrément dont nous bénéficions grâce à notre fédération nationale pour accueillir des jeunes en service civique, et ce depuis fin 2010.

Des cinq personnes accueillies successivement dans ce cadre à la cabane de Moins, quatre ont pu être embauchées en CDI dans une autre fédération, signe du succès d'une mission confiée en phase avec leur projet d'avenir. Le souci nous est venu du départ anticipé de l'un d'eux au début du printemps 2013, qui a coïncidé avec l'attente de signature du renouvellement de l'agrément national.

La cabane de Moins s'en est trouvée pénalisée, puisque nous ne disposions plus que d'une personne pour accueillir le public. Le résultat ne s'est pas fait attendre, avec quarante jours de fermeture en plus et un total annuel de visiteurs qui est passé sous le seuil des 2 500 pour l'année 2012/2013.

Le soutien du Conseil Général pour recruter et réamorcer la pompe nous permis aujourd'hui d'espérer mieux, avec des animations et une communication renouvelées. Le potentiel est tout de même là, car tous les visiteurs, chasseurs ou non, repartent satisfaits. Nous avons aussi pu travailler à la notoriété du site lors de la fête de la pêche qui s'est tenue à AIGREFEUILLE d'AUNIS le premier dimanche de juin. Cette manifestation, appelée FESTIPECHE, a rassemblé 4 000 visiteurs et notre présence a été l'occasion de communiquer positivement sur la chasse et sur notre pôle nature.

Toujours dans cet esprit d'ouverture au grand public, nous avons poursuivi des opérations désormais bien ancrées dans notre calendrier, telles que la journée de la chasse des trois magasins DECATHLON, la fête de la chasse du DOUHET, la semaine de la chasse au lycée hôtelier de LA ROCHELLE, qui bénéficie désormais d'une vraie reconnaissance par l'Inspection académique puisqu'elle en assure la publicité auprès des autres lycées. Nous avons aussi profité du Carrefour des Communes en octobre 2012 pour consolider nos liens avec l'Association des Maires du département. Une double page spéciale consacrée aux relations entre le maire et la chasse a d'ailleurs été publiée dans le bulletin diffusé à l'ensemble des communes.

En interne, le développement de l'espace privé réservé aux adhérents sur notre site internet a été bien apprécié. La fréquentation du site lui-même a certes diminué, notamment en raison de l'absence de vague de froid qui génère des arrêtés préfectoraux qui boostent un peu la fréquentation. Mais le lancement de la newsletter mensuelle est apparu comme bien utile et générateur d'économies de papier et de courrier. Vous étiez en effet plus de 7 683 abonnés, alors que notre site a compté l'an dernier 51 815 visiteurs différents.

Nous avons aussi perpétué le lien avec la presse agricole avec la page chasse consacrée le dernier vendredi de chaque mois dans *l'Agriculteur Charentais*.

Enfin, le succès de la revue *Chasseur en Poitou-Charentes* ne se dément pas, même si nous vous rappelons régulièrement l'intérêt de la procédure d'abonnements collectés. La nouvelle maquette et les résultats de l'étude de lectorat menée avec la société EVOPLUS nous confirment qu'il s'agit bien de la revue de chasse la plus lue dans la région et même parfois au-delà, car elle est régulièrement honorée lors du Grand Prix éditorial de la presse agricole. Sa crédibilité tient aussi au fait qu'il ne s'agit pas de communication institutionnelle mais d'information politique et générale destinée aux chasseurs.

Nous avons enfin mené une réflexion sur la manière de coupler l'information des chasseurs et celles du grand public avec la chaîne de télévision rochelaise CELA TV. Un contrat de coproduction signé en fin de saison nous permet depuis d'œuvrer pour que des reportages de 3 minutes sur la chasse et les chasseurs soient diffusés très régulièrement sur cette chaîne, puis sur notre site internet. Vous allez en conclusion de ce rapport d'activité

avoir la primeur de ce travail de longue haleine, avec un aperçu d'un premier sujet qui sera bientôt diffusé.

Je vous remercie de votre attention.